

# Grand jeu « Gagnez votre liste de Noël »

## Article 1 : Société Organisatrice

La société Sadas, Société par Actions Simplifiée au capital de 21 281 200 €, dont le siège social est situé au 216 rue Winoc Chocqueel, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 414 766 576 (« **Vertbaudet** »), organise du 14 au 30 novembre 2014 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Gagnez votre liste de Noël » (le « **Jeu** ») sur le site [www.vertbaudet.fr](http://www.vertbaudet.fr) (le « **Site** »).

## Article 2 : Participants

La participation au Jeu est ouverte, du 14 au 30 novembre 2014 inclus, à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel de Vertbaudet et des membres de leur famille en ligne directe. La participation s'effectue exclusivement par voie électronique le Site et nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet et d'avoir un compte web vertbaudet.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au Jeu par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP pendant toute la durée du Jeu. En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (comptes temporaires par exemple) ayant vocation à contourner le présent règlement. En cas de fraude, Vertbaudet se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au Jeu.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement et du Site.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par Vertbaudet.

## Article 3 : Modalités du Jeu

3.1 - Pour participer et tenter de gagner, le participant doit :

1. Se connecter et s'identifier avec son compte vertbaudet à partir du 14 novembre 2014 sur le Site ;
2. Créer sa Liste de souhaits avec la thématique Noël proposée (espace Ma p'tite liste) et accepter le présent règlement.

3.2 Les gagnants seront désignés par un tirage au sort parmi les personnes ayant créé leur liste de souhaits avec la thématique Noël entre le 14 et le 30 novembre 2014.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

## Article 4 : Dotations du Jeu

Les dotations du Jeu sont les suivantes :

- Quinze (15) cartes cadeau vertbaudet d'une valeur commerciale unitaire de cent cinquante (150) euros. Carte valable en France, un an à compter de sa date d'émission, utilisable sans montant minimum d'achat, en une ou plusieurs fois dans les magasins vertbaudet et sur le site [vertbaudet.fr](http://vertbaudet.fr). Cette carte n'est pas remboursable, même partiellement et ne sera pas remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Consultation de votre solde et date de validité sur [vertbaudet.fr](http://vertbaudet.fr).

## **Article 5 : Détermination des gagnants**

Un tirage au sort aura lieu à l'issue du Jeu et au plus tard le 15 décembre 2014 parmi l'ensemble des participants. Il sera effectué par Maître Jean-Charles MILLOIS, Huissier de justice à Tourcoing. Il permettra de désigner les quinze (15) gagnants des cartes cadeau décrites à l'article 4.

Le lendemain du tirage au sort, les gagnants seront informés une première fois par e-mail. Ils seront ensuite recontactés par e-mail ou par téléphone au plus tard le 22 décembre 2014. Les gagnants auront alors quinze (15) jours pour confirmer leur adresse postale exacte.

## **Article 6 : Remise des lots**

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP pendant toute la durée du Jeu.

Le lot sera adressé par courrier recommandé aux gagnants ayant confirmé leur adresse postale, sous un délai d'un (1) mois après confirmation de l'adresse postale des gagnants, sauf raison indépendante de Vertbaudet.

Les lots offerts aux gagnants, ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Le lot qui n'aura pu être remis au gagnant, sera au choix de Vertbaudet, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui-même, ou remis (ou sa contrepartie monétaire) à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Si les circonstances l'exigent, Vertbaudet se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

## **Article 7 : Remboursement des frais de participation**

Les participants au Jeu peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de leur connexion Internet au tarif forfaitaire de soixante et un centimes d'euros (0,61 €).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée), dans un tel cas il ne pourra être procédé à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter à Internet et d'accéder au Site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Il ne peut y avoir qu'un seul remboursement par foyer et/ou même adresse IP (même nom, même adresse) de la connexion Internet pendant toute la durée du Jeu. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier mentionnant l'intitulé du Jeu, les coordonnées complètes du participant, les dates et heures de connexion et être accompagnée d'un RIB ou RIP, à l'adresse à : vertbaudet - 216, rue Winoc Chocqueel – 59200 Tourcoing, dans un délai de quinze (15) jours suivant la participation pour laquelle le participant demande le remboursement, cachet de la Poste faisant foi.

Le remboursement des frais engagés lors de l'envoi des demandes de remboursement sera effectué uniquement sur demande écrite concomitante à la demande de remboursement des frais de participation, sur la base du tarif postal lent en vigueur au moment de la demande et sur la base d'un forfait de sept centimes d'euros (0.07 €) par photocopie.

Toute demande de remboursement présentant une anomalie, notamment incomplète, illisible, non conforme au règlement, reçue après la date limite ou insuffisamment affranchie ne sera pas prise en considération.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai d'environ trois (3) mois à compter de la réception de la demande de remboursement.

## **Article 8 : Responsabilité**

Vertbaudet ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Vertbaudet ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants. Vertbaudet se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Vertbaudet se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Le gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

## **Article 9 : Informatique et Libertés**

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Vertbaudet pour la prise en compte et la validation de la participation et dans un but de prospection commerciale. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant.

Les participants peuvent exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse du Jeu énoncée à l'article 7 en indiquant leur nom, prénom, adresse, soit par mail en se connectant sur le site Internet de Vertbaudet à l'adresse suivante : [http://www.vertbaudet.fr/page/contactez\\_nous.htm](http://www.vertbaudet.fr/page/contactez_nous.htm).

## **Article 10 : Propriété Intellectuelle**

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur le Site permettant l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

## **Article 11 : Ethique**

Le participant s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations les plus rigoureuses applicables en France relatives à l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, contraires aux bonnes mœurs, diffamatoires ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. A ce titre, les participants s'engagent à ne diffuser aucun message en ce sens.

Le participant s'interdit par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service quelconque.

Les participants reconnaissent que Vertbaudet pourra retirer tout contenu manifestement illicite et poursuivre en justice les auteurs de tels contenus.

## **Article 12 : Autorisations**

Les gagnants autorisent, à titre gracieux, Vertbaudet à reproduire, publier et exposer leurs noms, pseudos et lieu d'habitation (département), sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.) pendant une durée de 6 mois à compter du tirage au sort, sauf s'ils renoncent à leur lot.

## **Article 13 : Loi applicable et règlement**

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Vertbaudet pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : vertbaudet - 216, rue Winoc Chocqueel – 59200 Tourcoing. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.

Le règlement est déposé à la SCP WARLOP MILLOIS SPATARI, Huissiers de Justice, 6 rue Faidherbe, 1er étage, BP 335, 59336 TOURCOING Cedex, qui sera avertie en cas de modifications.